

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 221

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 31, substituer aux mots :

« des logements dont au moins la moitié est occupée »,

les mots :

« ciblée sur les bâtiments résidentiels occupés majoritairement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.